

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABOULE - ARDECHE

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Procurations : 0

Votants : 8

L'an deux Mil Dix-Neuf, le neuf Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LABOULE dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Françoise GALLET, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 02/04/2019

Présents : Mesdames & Messieurs, Françoise GALLET, Maurice AUGIER, Marie ALLANO, Marie-Hélène GRASSET, Marc ROUSTANT, Eric POTRON, Florence ROBLLOT, Chloé DEVAUD, Pascale GUILLET.

Absent : Jean-Pierre CARETTI.

Procurations : *Néant*

Secrétaire de séance : Florence ROBLLOT

Objet : Vote Compte Administratif 2018 Commune + Compte de Gestion

Votés à l'unanimité

Objet : Vote Compte Administratif 2018 Adduction d'Eau Potable + Compte de Gestion

Votés à la majorité : Pour : 8 Abstention : 1 (Marc ROUSTANT)

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 9

Procurations : 0

Votants : 9

Objet : Vote des 3 Taxes

Au vu de la situation financière, Madame le Maire propose pour cette année de ne pas augmenter les taux des taxes.

Après discussions, les membres présents approuvent cette proposition à l'unanimité :
Les taux des taxes restent inchangés :

- Taxes Habitation : 266 800 * 11.35 % soit 30 282 euros.
- Taxes Foncière (Bâti) : 167 700 * 9.24 % soit 15 495 euros.
- Taxe Foncière (Non Bâti) : 5 200 * 143.31 % soit 7 452 euros.

Total du produit résultant : 53 229 euros.

Objet : Commission Locale D'Evaluation Des Transferts De Charges - Zones d'activités-

Le Maire présente à l'assemblée le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie (CLETC) qui s'est réunie le 12/02/2019 afin d'évaluer les charges consécutives au transfert des zones d'activités économiques.

Madame le Maire expose les conclusions du rapport de la commission.

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Madame le Maire,
Après avoir délibéré, décide, à l'unanimité d'

Approuver les conclusions de la CLETC consignées dans son rapport du 12 Février 2019.

OBJET : TARIFS DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle aux élus la situation financière du budget annexe de l'AEP de la commune suite au vote du compte administratif 2018 qui était excédentaire.

Madame le maire propose cette année de ne pas augmenter les tarifs du service de l'eau et de laisser les modalités de suppression et de réinstallation des compteurs d'eau à l'identique de l'année précédente :

Propositions :

<u>Année</u>	<u>Abonnement</u>	<u>Consommation</u>	<u>Remplacement Compteur</u>
2019 EAU	104 euros	0,96 euros	104,00 euros

Après discussions, il est passé au vote :

Vote : à l'unanimité pour.

Elle propose ensuite à l'ensemble des élus de ne pas augmenter les tarifs de l'assainissement.

<u>Année</u>	<u>Abonnement</u>	<u>Consommation m3</u>
2019 ASSAINISSEMENT	104.04 € soit 8.67 euros/mois	0.85 euros

Après discussions, il est passé au vote :

Vote : à l'unanimité pour.

Rémunération Agent recenseur.

Délib du 28.06.2018... déjà prise.

Remboursement des frais afférents au budget de l'eau proratisés.

Madame le Maire expose aux membres présents qu'il est obligatoire de répercuter certaines dépenses de fonctionnement de la commune afférentes au budget de l'eau et de l'assainissement.